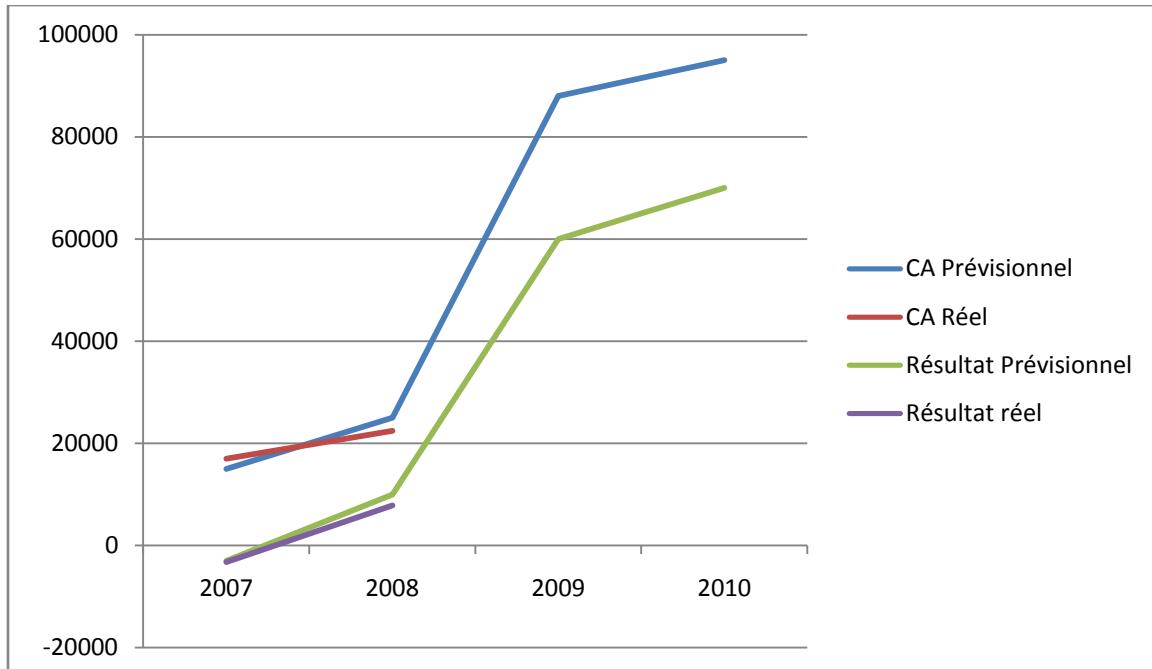
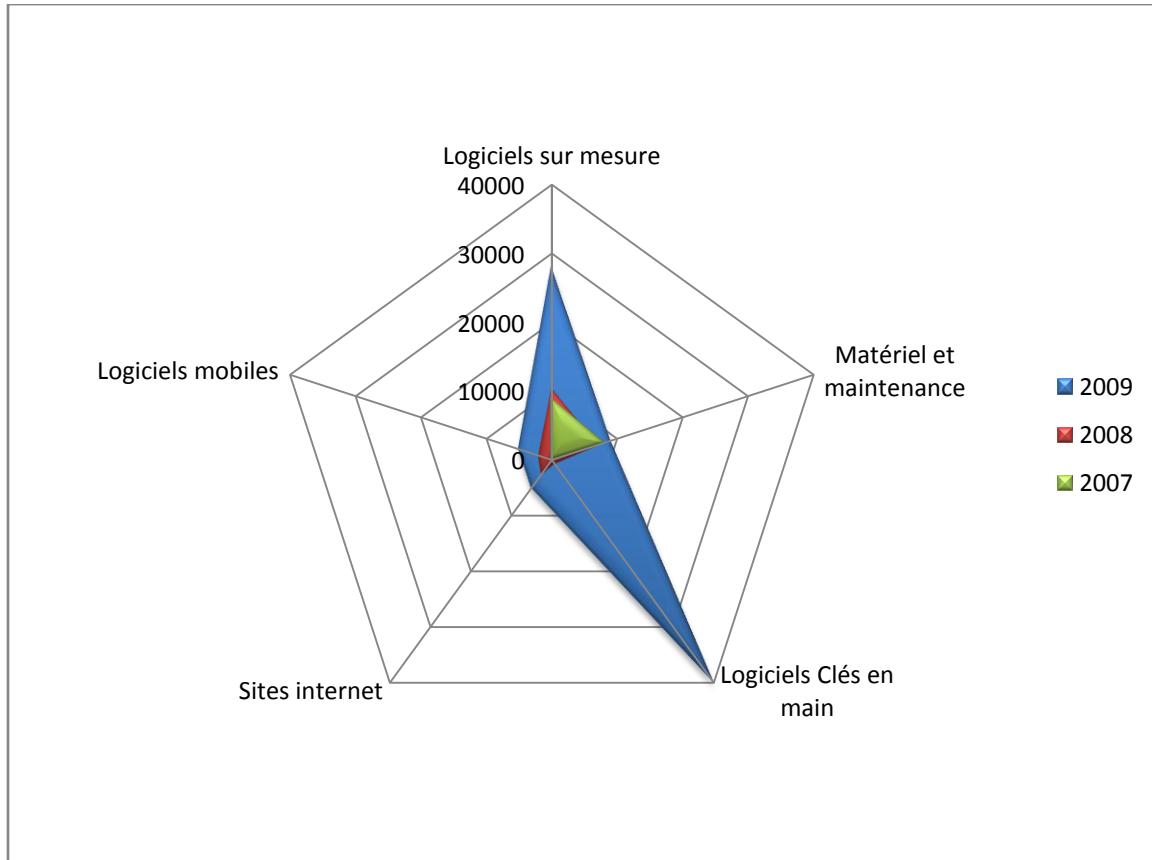


EODIA - Prévisionnel 2009

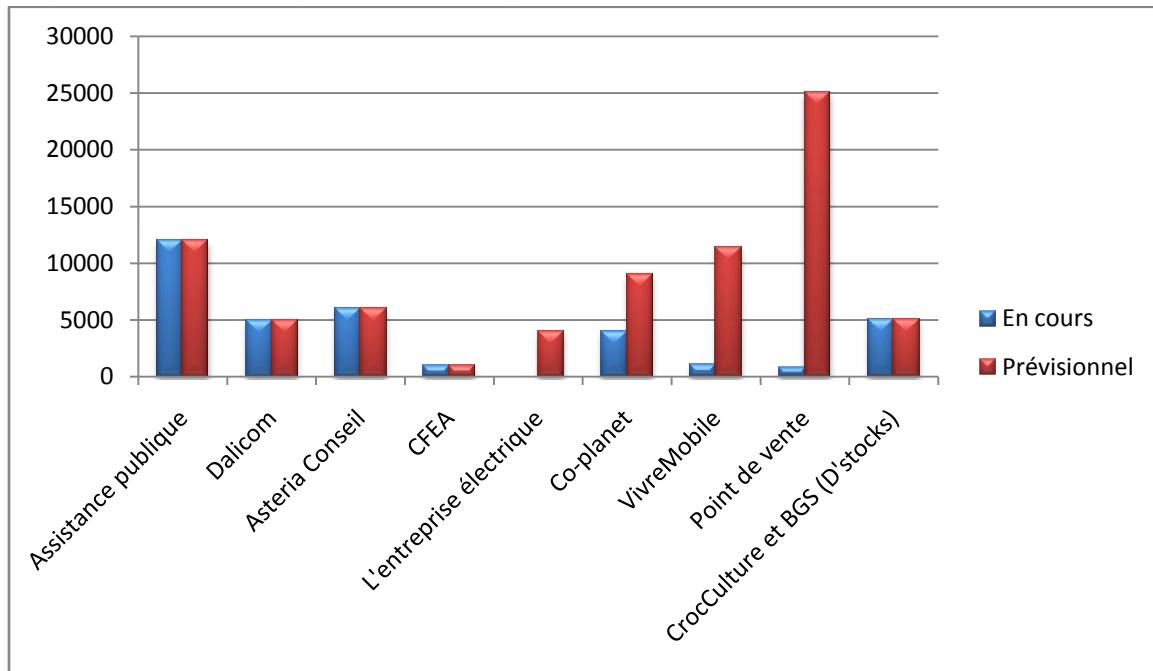
Evolution du chiffre d'affaire sur la période d'activité



Répartition des produits d'exploitation par famille



Répartition du CA prévisionnel par client sur 2009



Lancement commercial des projets « clés en main »

Projet	Prix Public	Date de lancement prévue	Date de lancement	Etat
EODIA Devis/Facture	99,00 € H.T	Janvier 2008	02/02/2008	Retiré du catalogue
EODIA MySync	89,00 € H.T	Septembre 2008	21/07/2008	En cours
EODIA Point de vente	490,00 € H.T	Mars 2009	02/03/2009	En cours
EODIA Gestion commerciale	450,00 € H.T	Mars 2009		Retardé
EODIA GED	490,00 € H.T	Juin 2009		
EODIA CRM Online	24 € H.T/mois/utilisateur	Septembre 2009		
EODIA ERP	990,00 € H.T	Mars 2009		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EODIA		Néant <input type="checkbox"/>	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122008	
				1	9 411 14 206
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		
	Production vendue	biens	215		
		services*	217		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			
	Production immobilisée*				
	Subventions d'exploitation reçues				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	22 427 17 022
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	4 680 10 387
	Variation de stock (marchandises)*			236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :			242	5 899 3 763
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle*)	243	55	244	55 1 043
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 503 1 175
	Dotations aux amortissements*			254	1 865 3 857
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 }			262	543 9
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	14 545 20 235
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 882 (3 212)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280	
	Produits exceptionnels			290	
	Charges financières			294	
	Charges exceptionnelles			300	32
	Impôts sur les bénéfices*			306	696
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	7 186 (3 244)
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	7 186 314
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art .39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	696
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
	Entreprise nouvelle (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zone franche Corse (44. décies) 988		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Pôle de compétitivité (44. undécies) 990		
	Divers*, dont : investissements outre-mer 344	crédit due au report en arrière du déficit* 346)		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 Déficit col. 2	352 7 882 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 Déficit col. 2	370 4 638 372
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380	1 503	n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée 374		4 384	Effectif moyen du personnel* : 376	dont apprentis : handipé :	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) 378		1 987	Montant des prélevements personnels de marchandises* : 399		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		EODIA						Néant <input type="checkbox"/> *	
Désignation de l'entreprise :									
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ								Réévaluation légale *	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	402		404		406	
		Autres	410	4 189	412	414		416	4 189
Immobilisations corporelles		Terrains	420	422		424		426	
		Constructions	430	432		434		436	
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442		444		446	
		Installations générales agencements divers	450	452		454		456	
		Matériel de transport	460	462		464		466	
		Autres immobilisations corporelles	470	2 254	472	474		476	2 254
		Immobilisations financières	480	482		484		486	
		TOTAL	490	6 443	492	494		496	6 443
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	3 075	502	1 114	504		506	4 189
Immobilisations corporelles		Terrains	510	512		514		516	
		Constructions	520	522		524		526	
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532		534		536	
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544		546	
		Matériel de transport	550	552		554		556	
		Autres immobilisations corporelles	560	782	562	751	564	566	1 534
		TOTAL	570	3 857	572	1 865	574	576	5 723
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(16,5 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values				
					Court terme* ⑤	Long terme			
1				16,5% ⑥		15% ou 16% ⑦	0% ⑧		
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxable à 16,5% (1) 579					Régularisations 590 583 594 595				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).					591				
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EODIA		Néant <input type="checkbox"/> *		
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
		Dotations	Reprises	C (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immobil. incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715		2		
Constructions	720	725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4		
Inst. générales, agen- gements amén. div.	740	745		5		
Matériel de transport	750	755		6		
Autres immobilisations corporielles	760	765		7		
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
II DÉFICITS REPORTABLES						780
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	3 244	
Déficits imputés				983	3 244	
Déficits reportables				984		
Déficits de l'exercice				860		
Total des déficits restant à reporter				870		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	EODIA		Néant <input type="checkbox"/> **
Exercice ouvert le :	01012008	et clos le :	31122008 Durée en nombre de mois 12
I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE			
Ventes de marchandises	961	9 411	
Production vendue - Biens	991		
Production vendue - Services	992	13 014	
Production stockée	964		
Production immobilisée	965		
Subventions d'exploitation perçues	966		
Autres produits	967	2	
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993		
TOTAL A	994	22 427	
II CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	969	4 680	
Variation de stock (marchandises)*	970		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	971		
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	972		
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	973	5 899	
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	974		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985		
Autres charges	975	543	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	976		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	977		
TOTAL B	978	11 121	
III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE			
TOTAL A - TOTAL B	979	11 306	
* voir notice au verso			
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p>			
** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(i) Néant EXERCICE CLOS LE 31122008N° SIRET 4 9 2 3 1 9 6 0 3 0 0 0 1 4DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EODIAADRESSE (voie) 30 rue TiphaineCODE POSTAL 75015

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 42

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 42Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012008

et clos le 31122008

Régime simplifié d'imposition ou réel normal
(cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)

Adresse du service
où doit être
déposée cette
déclaration

SIE 15e GRENELLE-JAVERL
13 rue du Général Beuret
75712 PARIS CEDEX 15

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

EODIA

30 rue Tiphaine

Identification du
destinataire

75015 PARIS France

651	335551	49231960300014
Insp., IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :
le téléphone :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Conseil en système informatique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION

(cf. page 4)

1 Résultat fiscal ①	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	4 638	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033 B)
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15% ②	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre) ③		
Plus-values à long terme imposables au taux de 16,5% ④	Autres plus-values imposables au taux de 16,5% ⑤	Plus-values à long terme imposables au taux de 0% ⑥	Plus-values exonérées art. 238 quindecies ⑦	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Zones franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs ⑧	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré ⑨ (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS

(cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	<input type="checkbox"/>
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066
3. Crédits d'impôts et imputations	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	<input type="checkbox"/>
Crédit d'impôt en faveur des dirigeants	<input type="checkbox"/>
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<input type="checkbox"/>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	<input type="checkbox"/>
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	<input type="checkbox"/>
Autres imputations	<input type="checkbox"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

(cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : BOUVET Laurence 53 rue Decamps

75016 PARIS

- du comptable et/ou du conseil *

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts-comptables
ou de l'association de gestion et de comptabilité **

À PARIS

06042009

Signature et
qualité du déclarant



* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : salarié, I : indépendant).
** Lorsque la déclaration de résultat et la liaison fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDRC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise-comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 10	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 11		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci dessus 12		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI 13		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis 14	total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice EODTA

(À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)

31122008

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

|| DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	<p>Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2008, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.</p>
	<p>Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages</p>

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration **deux exemplaires** (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058IA).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5%.

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et ff. d'identification de la société mère